

ENFANCE SANS BARREAUX

BULLETIN | OCT. 2019

ÉDITO

Chers partenaires,

C'est avec très grand plaisir que le BICE reprend la publication en français et en espagnol du bulletin *Enfance sans Barreaux*. Sept numéros seront publiés d'ici la fin de la 2^e phase du programme prévue en septembre 2021.

Leur objectif est bien celui de partager entre nous et avec nos interlocuteurs respectifs la richesse du travail que vous menez au quotidien pour promouvoir la justice réparatrice, l'utilisation de mesures alternatives à la détention ainsi que pour accompagner au plus près les enfants en conflit avec la loi et leur entourage.

La phase 2 permettra de prolonger les activités entreprises pendant la tranche 1 du programme, mais également d'approfondir d'autres thématiques telles que le lien entre l'approche résilience et la justice réparatrice. Ce sera aussi l'occasion de se retrouver en format séminaire régional deux fois pour chacune de vos régions.

Par ailleurs, la plateforme en ligne pour le contrôle de gestion que vous avez si positivement accueilli ainsi qu'un processus d'évaluation participatif à partir de janvier 2020 nous aideront à poursuivre encore plus efficacement la réalisation des initiatives envisagées.

Les bulletins se feront écho de tout cela. D'ores et déjà, merci à toutes et tous pour les efforts que vous déployez avec enthousiasme et engagement. Très bonne lecture !

Alessandra Aula,
Secrétaire générale du BICE



ESB (JANV. 2017-JUIN 2018)

7 pays : Colombie, Guatemala, Pérou, Côte d'Ivoire, Mali, République démocratique du Congo (RDC), Togo

3780 enfants accompagnés dans le cadre de ce programme..

5457 proches d'un enfant touchés par ce programme.

3037 professionnels participants (formation, groupe de travail...).

11399 personnes du grand public sensibilisées à ce sujet.

LES ORIENTATIONS DU PROGRAMME

La deuxième phase d'Enfance sans barreaux (ESB II), juillet 2018 - septembre 2021, prolonge les actions menées depuis le lancement du projet. Avec une attention particulière portée sur la réinsertion des enfants en conflit avec la loi.

Toujours marquée par la situation préoccupante des enfants en conflit avec la loi (ECL) et les réticences de certains États à donner une véritable impulsion à des processus de justice réparatrice, la deuxième phase du programme Enfance sans barreaux s'attache à renforcer les activités entreprises depuis plusieurs années. Et ce, en Afrique et en Amérique latine.

Formation des acteurs de la justice

Dans les deux régions, les partenaires du BICE travaillent à promouvoir une justice réparatrice, adaptée aux enfants. Une justice qui favorise les mesures de substitution à la privation de liberté, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant.

En Afrique par exemple, outre les actions de plaidoyer, des formations sont organisées auprès de nouveaux policiers et magistrats, pour une meilleure connaissance de la spécificité de la justice juvénile et échanger sur la mise en oeuvre concrète des procédures.

En Côte d'Ivoire (groupe pluridisciplinaire du centre d'observation des mineurs), au Mali (espace local d'échange du tribunal pour enfants de Bamako) et en République démocratique du Congo (réseau des structures alternatives à la détention), les acteurs se réunissent régulièrement afin de proposer des solutions aux difficultés communes. Ces réunions, devenues indispensables pour la bonne administration de la justice, se pérennisent.

La réinsertion des enfants

Au Pérou, depuis 2018, l'État s'efforce d'appliquer aux ECL un traitement plus adapté. Et 26 services d'orientation des adolescents ont été créés sur tout le territoire. Comment sont-ils utilisés ? Permettent-ils une meilleure réinsertion des enfants ? Des moyens financiers sont-ils mis à disposition de cette action ? Autant de questions que les deux partenaires péruviens du BICE suivent avec attention.

Parallèlement, principalement en Afrique, les associations fournissent un soutien direct aux enfants. Dans les pays africains d'intervention, 80% des enfants privés de liberté le sont dans un cadre provisoire.



Visite dans un centre de jeunes en Colombie

Et ce, à défaut de structures éducatives qui permettraient de les accueillir. L'appui alimentaire, sanitaire et médical en détention reste une priorité. « *Lenjeu des prochains mois sera de montrer aux autorités l'utilité et la nécessité du développement de leur rôle à ce niveau pour une passation progressive* », souligne Marie-Laure Joliveau, chargée de programmes Afrique au BICE.

Les partenaires d'ESB II d'Amérique latine perçoivent de surcroît la nécessité d'intégrer plus systématiquement dans l'analyse l'entourage de l'enfant. Par ailleurs, ils souhaitent développer les relations avec d'autres organisations, dont celles du réseau du BICE, qui ont une expertise en termes d'abus sexuels et de violences.

L'approche résilience associée à l'approche droit

Une attention particulière est portée sur la réinsertion des enfants. Pour ce faire, l'approche résilience sera davantage prise en compte dans les activités.

Quelques exemples d'actions allant dans ce sens : accompagnement de OPA Niños Libres par une pédagogue experte en résilience avec l'emploi du sport, du théâtre et de l'art thé-

rapie pour faciliter la réinsertion ; organisation d'une formation résilience en Côte d'Ivoire à l'intention des quatre partenaires africains et accompagnement technique de l'appropriation dans les activités ; organisation d'un colloque justice - résilience - sport en jeu avec l'Université catholique de Milan (UCSC) et la fondation Laureus Sport for Good - Italie ; rédaction d'un cahier sur la justice réparatrice et l'approche résilience avec l'UCSC et la fondation Amigó en Espagne...

Favoriser les échanges Sud-Sud

Enfin, coordonner un programme pluripartenaire permet un partage de connaissances et d'expériences. Une valeur ajoutée essentielle au travail quotidien des partenaires locaux. Deux séminaires par région sont ainsi prévus d'ici septembre 2021. En Afrique, le premier fin octobre 2019 est enrichi de l'échange avec les partenaires de Colombie et du Pérou. Il amorce l'intégration de la résilience dans les activités. Le deuxième se concentrera davantage sur l'évaluation du programme. En Amérique latine, le premier séminaire en mars 2020 portera, entre autres, sur la médiation pénale, le deuxième mi-2021 sera aussi axé sur l'évaluation.

ACTIONS DE PLAIDOYER

Le BICE, dans ses communications auprès des instances internationales, intervient régulièrement sur les conditions de privation de liberté des enfants. Tour d'horizon depuis mi-2018.



Comité des droits de l'enfant à Genève



Palais des Nations de Genève



Béatrice Bitenda du BNCE-RDC devant le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

Comité des droits de l'enfant de l'ONU

Juillet 2018, le rapport alternatif sur la Côte d'Ivoire est soumis au Comité des droits de l'enfant de l'ONU. À cette occasion, le BICE et son partenaire DDE-CI ont pu attirer l'attention des membres du Comité sur les défis majeurs que la justice pour enfants ivoirienne doit relever : l'application de mesures alternatives, la réduction de la détention préventive, l'importance de faciliter les visites des proches et de mettre en place un dispositif de réinsertion pour éviter la récidive. Une prise de parole qui a porté ses fruits puisque ces propositions ont été relayées dans les observations finales.

Deux rapports sur la Côte d'Ivoire et la RDC

Septembre 2018, le BICE communique à l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU deux rapports de suivi sur la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo (RDC). Il y dénonce des périodes de détention provisoire trop longues, le recours excessif à la privation de liberté, les mauvaises conditions de détention provisoire, le manque de services dédiés à l'exécution de mesures alternatives. La présentation de ces rapports est aussi l'occasion pour le BICE de former ses partenaires des deux pays aux plaidoyers national et international.

Nouvelle étude mondiale sur les enfants privés de liberté

Le BICE fait partie des neuf organisations internationales à avoir piloté un groupe de 170 ONG dans le cadre de l'Étude mondiale sur les enfants privés de liberté. Cette étude, dont le lancement s'est fait à Genève en 2014, a été présentée le 8 octobre dernier devant l'Assemblée générale de l'ONU à New York. Elle se base sur plusieurs années de collecte et d'analyse de données. Elle estime notamment à plus d'1,5 million le nombre d'enfants privés de liberté chaque année. Ses recommandations confirment la vision et le plaidoyer du BICE développés dans le cadre du programme ESB II : l'importance d'un système de justice adapté

aux enfants et des mesures de déjudiciarisation, le respect des garanties procédurales et la réinsertion durable des enfants.

Communication du BNCE-RDC devant le Conseil des droits de l'homme

En septembre 2019, une représentante du BNCE-RDC a porté devant la 42^e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU l'urgence d'appliquer les décrets de la loi du 10 janvier 2009 sur la protection de l'enfant. Notamment ceux portant sur les établissements de garde et d'éducation de l'État (EGEE) et de rééducation de l'État (ERE), sans lesquels les efforts de réduction de la détention provisoire et de réinsertion des enfants sont vains. Le BICE et le BNCE-RDC ont également demandé la mise en place du Conseil national des enfants pour coordonner au niveau provincial la mise en œuvre des politiques publiques relatives aux droits des enfants. Aucun organe de ce type n'existe aujourd'hui.

Relever l'âge minimum de la responsabilité pénale

Courant 2019, l'Observation générale n°10 du Comité des droits de l'enfant sur *Les droits de l'enfant dans le système de justice pour mineurs* a été revue et actualisée pour devenir l'Observation générale n°24. Ce document détaille le dispositif normatif, institutionnel et pratique que devraient mettre en place les États pour rendre effectifs les articles de la Convention relative aux droits de l'enfant sur la justice. Dans ce cadre, le BICE a formulé des propositions avec un groupe d'ONG internationales, le Child Justice Advocacy Group (CJAG). Ces propositions, qui portaient notamment sur la nécessité de relever l'âge minimum de la responsabilité pénale, ont été reprises par la nouvelle Observation générale. Au vue des résultats des neurosciences et des dommages psychologiques parfois irréversibles sur les enfants précocement privés de liberté, elle encourage en effet les États à augmenter l'âge minimum de la responsabilité pénale à au moins 14 ans.

LES PUBLICATIONS 2018-2019

Dans le cadre du programme Enfance sans barreaux, le BICE et ses partenaires en Afrique et en Amérique latine ont publié plusieurs guides et études sur la justice juvénile et les enfants en conflit avec la loi.



Deux recueils sur la justice pour enfants Côte d'Ivoire et RDC

Rédigés par le Bice, avec le concours de DDE-CI et du BNCE-RDC

Ces deux publications, éditées en juin 2019, sont destinées aux acteurs de la justice, travailleurs sociaux, gardiens de prison ou encore personnel des centres d'accueil, d'hébergement et de placement des enfants. Elles visent notamment à faire évoluer les pratiques de ces professionnels pour les rendre plus conformes aux droits national et international.



Guide de sensibilisation communautaire

Rédigé par DDE-CI, avec le concours du BICE

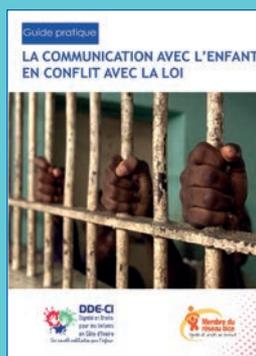
Ce guide invite les communautés à la mise en place, en leur sein, de commissions de prévention, de protection et de réinsertion des enfants en conflit avec la loi. Au cours des derniers mois, DDE-CI a promu le guide auprès de quelque 81 leaders communautaires, chefs ethniques et leaders de jeunesse et de mouvements de femmes.



Guide sur la parentalité positive

Rédigé par DDE-CI, avec le concours du BICE

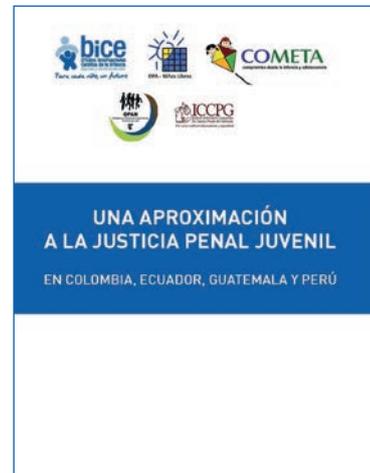
Ce guide, destiné aux professionnels, est l'émanation des expériences de DDE-CI en matière d'animation d'ateliers de parentalité positive. Il se veut avant tout un outil de partage pour aider tout intervenant souhaitant conduire de tels ateliers en faveur des enfants et adolescents en conflit avec la loi.



Guide de communication avec un enfant en conflit avec la loi

Rédigé par DDE-CI, avec le concours du BICE

Ce guide a été rédigé en 2018 car une bonne communication est essentielle tant pour l'enquête policière que pour l'accompagnement éducatif de l'enfant. Il a fait l'objet d'un atelier en juin 2019 auprès de 15 travailleurs sociaux. Le psychologue de DDE-CI leur a donné des pistes pour améliorer leurs interactions avec les enfants en conflit avec la loi.



Une approche de la justice pénale juvénile en Amérique latine

Rédigé par BICE, Cometa, ICCPG, OPA et RTC

Cette étude se penche sur les caractéristiques du système pénal juvénile de quatre États d'Amérique latine : la Colombie, l'Équateur, le Guatemala et le Pérou. Des pays dans lesquels le programme Enfance sans barreaux s'est déployé.

Cette publication se compose de la description et de l'analyse des réglementations en vigueur dans ces pays, des arrêts de la Cour interaméricaine des Droits de l'Homme et des témoignages et histoires de vie d'adolescents en conflit avec la loi.

Elle s'adresse à tous ceux, universitaires et professionnels, qui s'intéressent à l'orientation, en Amérique latine, des systèmes de justice pénale pour mineurs. C'est aussi une source d'informations importante pour les institutions chargées de garantir le respect des droits des adolescents en conflit avec la loi.

ILS COORDONNENT ESB II SUR LE TERRAIN

Présentation des responsables du programme ESB dans les pays où il est mis en place.



ÉRIC MEMEL DIGBÉ
coordonne ESB
depuis 2016, DDE-CI
Côte d'Ivoire

Titulaire d'une maîtrise de recherche en criminologie de l'université d'Abidjan Cocody et d'un master 2 en gestion de projet, action humanitaire et solidarité internationale, Éric Memel Digbé a occupé la fonction d'assistant du programme ESB en Côte d'Ivoire de 2012 à 2015.



KARIM DIARRA
coordonne ESB
depuis 2017, BNCE-Mali

Titulaire d'une maîtrise en droit des affaires à l'université de Bamako, Karim Diarra travaille dans la protection des droits des enfants depuis plus de 8 ans. Il accompagne sur le plan juridique tant les enfants en conflit avec la loi que les enfants victimes de violences.



DIANA SHIRLEY HERREÑO BUSTOS
coordonne ESB depuis 2017,
RTC Colombie

Diplômée en pédagogie rééducative, Diana Herreño devient en 2007 responsable pédagogique pénitentiaire au sein de la congrégation des Tertiaires capucins. En 2013, elle est nommée directrice d'un internat pour jeunes en situation vulnérable. Depuis 2016, elle coordonne le centre Amigó de Soacha.



ZOEL ANTONIO FRANCO CHEN
coordonne ESB depuis
2012, ICCPG Guatemala

Zoel Antonio Franco Chen a une formation universitaire en sciences juridiques et sociales avec une spécialisation en criminologie. Il a participé à des enquêtes sur les disparitions forcées pendant le conflit armé interne du Guatemala et a aussi réalisé de nombreuses études dont *Adolescence et liberté au Guatemala*.

AFRIQUE

AMÉRIQUE LATINE



AIMÉ ADJI NGALIEMA
coordonne ESB
depuis 2012, BNCE-RDC

Éducateur spécialisé, Aimé Adji Ngaliema est titulaire d'une licence en animation culturelle et développement. Il travaille auprès des enfants en conflit avec la loi depuis plus de 17 ans en République démocratique du Congo. Il a ainsi acquis une longue expérience en matière de justice juvénile.



JUSTE DOMETO ADJE
coordonne ESB depuis
2012, BNCE-Togo

Sociologue de formation, Juste Dometo Adje commence à travailler avec les enfants en conflit avec la loi en 1997 au sein du BICE du Togo. Depuis 2012, il continue son action avec le Bureau national catholique de l'enfance.



**MARIA CONSUELO
BARLETTA VILLARÁN**
coordonne ESB depuis
2009, Cometa Pérou

Avocate et titulaire d'une maîtrise en gestion sociale, Maria Consuelo Barletta Villarán est spécialisée en droit, justice et politiques publiques pour les mineurs, et en criminologie et délinquance juvénile. Elle est professeure depuis 17 ans à l'Université catholique du Pérou et à l'école de la magistrature.



ROBERTO CERVANTES RIVERA
coordonne ESB depuis 2009,
OPA Niños Libres Pérou

Historien et professeur à l'Université nationale de San Agustín à Arequipa, Roberto Cervantes Rivera développe auprès des jeunes des actions d'éducation populaire et de respect des droits de l'enfant. Il intervient dans les prisons et les centres pour mineurs. Il produit et anime l'émission de radio-télévision *Enfance sans barreaux*.

LES ORGANISATIONS PARTENAIRES

“

Le programme Enfance sans barreaux a pour objectif le développement et la promotion de systèmes de justice juvénile prévoyant l'utilisation de mesures de substitution à la privation de liberté, afin de favoriser la réinsertion durable des enfants en conflit avec la loi.

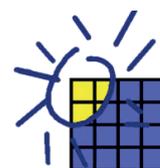
”



Religiosos Terciarios Capuchins



Por una cultura de justicia y equidad



OPA - Niños Libres



AVEC LE SOUTIEN DE :



et de généreux donateurs privés



www.bice.org

Bureau International Catholique de l'Enfance
Dignité et droits de l'enfant
Pour chaque enfant, un avenir